



VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur est invité à assister à la séance qui aura lieu le lundi
7 MAI 2012 à 20 H 00 à la salle des Mariages

PAR LE COLLEGE

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Jean-Jacques FLAHAUX

Philippe du Bois
d'Enghien
Secrétaire Communal

Hôtel de Ville
Grand Place 39
7090 Braine-le-Comte
Tél. 067/874.833
GSM. 0498/932.936

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU LUNDI 07 MAI 2012

L'an deux mil douze, le sept du mois de mai à 20 H 00, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Bourgmestre-Président ;
- MM. Olivier FIEVEZ. Daniel CANART. Maxime DAYE.
- Mme ~~Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S.~~
- MM. Charles VASTERSAEGHER. Mme Line HAUMONT. M. Daniel RENARD. Echevins ;
- MM. Guy DE SMET. Philippe JEANMART. Mme Anne-Catherine ROOBAERT. MM. ~~Jean-Marie ROSSAY~~. Christophe LECHENE. Francisco FERNANDEZ-CORRALES. Nino MANZINI. Mmes Martine DAVID. Karina DECORT. MM. Didier LIEDS. Luc GAILLY. ~~Martin PAUL~~. Mme Marie-José SMETS. M. Michel BRANCART. Mmes ~~Evelyne DETRY~~. Isabelle SIMON. M. Pascal PHILIPPART. Mmes ~~Françoise SNOECK~~. Nicole BOGEMANS-SAUVAGE. Claire DE MAEYER. Conseillers Communaux ;
- M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Monsieur Pierre DERO, vice-président du C.P.A.S assiste à la séance en remplacement de Madame Thibaut, retenue par des obligations professionnelles.

Absents et excusés : Mme Thibaut, Présidente du C.P.A.S
Absents et excusés : les Conseillers Rossay, Paul et Detry
Absente : la Conseillère Snoeck

SEANCE PUBLIQUE

A 20 H 07, l'Assemblée aborde l'examen des points prévus à son ordre du jour :

Sauf indication contraire, tous les points seront adoptés à l'unanimité des Membres présents :

1 FINANCES COMMUNALES

A Contrôle de l'octroi de certaines subventions

- a) Approbation de la convention à conclure avec la S.P.R.L. R.F.Prod pour l'organisation du festival de Ronquières.
Octroi d'une subvention aux intéressés pour l'année 2012
Décisions

- b) Bilan de l'année 2011 de l'A.S.B.L. « Office du Tourisme »
Approbation
- c) Bilan et compte de résultats 2011 de l'A.S.B.L. « Braine Sport »
Approbation
- B Financements sur fonds propres
 - a) Dossier égouttage du Marouset - Phase 3 - Subvention S.P.G.E.
Participations - Liquidation de la 6^{ème} tranche
Financement sur le boni extraordinaire
 - b) Dossier égouttage au chemin des Dames
Subvention S.P.G.E. -
Participations - Liquidation de la 2^{ème} tranche
Financement sur le boni extraordinaire
 - c) Dossier égouttage et voiries rues de la Station, de France et des Etats-Unis
Subvention S.P.G.E. - Participations
Liquidation de la 5^{ème} tranche
Financement par prélèvements sur le fonds de réserve 2002.

2 FABRIQUES D'EGLISES DE L'ENTITE

- A Comptes de l'exercice 2011 des fabriques St Géry (Braine-le-Comte, St Martin (Steenkerque) Ste Gertrude (Hennuyères) St Nicolas (Henripoint) - Avis à émettre

Monsieur le Conseiller Jeanmart : à propos de l'Eglise Ste Gertrude, ne pourriez-vous pas faire réparer le phare qui éclaire la Place ?

Monsieur l'Echevin Canart : la demande a déjà été faite depuis un certain temps chez Ores.

Monsieur le Président : comme dans d'autres dossiers, nous regrettons les retards apportés dans les dossiers de cette firme.

- B Fabrique d'Eglise St Géry de Braine-le-Comte
Réalisation d'un audit énergétique de l'Eglise St Géry
Avis à émettre
Madame la Conseillère Roobaert : 2.300 € pour réaliser un audit énergétique... cela me semble beaucoup !. Monsieur le Directeur des Travaux n'aurait-il pas pu le faire lui-même ?

Monsieur l'Echevin Vastersaegher : nous avons contacté plusieurs firmes et nous avons pris la moins chère.

Il s'agit de techniques spéciales qui ne peuvent être effectuées que par des firmes spécialisées.

Monsieur le Président : puisque Monsieur Pierre-Marie DUFRANNE, Président de la Fabrique d'Eglise St Géry est dans la salle, nous pouvons peut-être lui demander des explications.

Monsieur Dufranne : nous avons respecté toutes les règles.
Ce bâtiment, vous le comprendrez aisément, n'est pas ordinaire : il y a les parois de protection, les vitraux, la hauteur particulière et surtout une chaudière qui date de plus de 30 ans et finalement ne chauffe plus que le chœur de l'Eglise.
Nous attendons avec impatience les excellents conseils qui nous seront donnés pour réaliser des économies d'énergie.

3 CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Budget de l'exercice 2012 - Modifications budgétaires n° 1
Approbation

Monsieur Dero présente en détail les chiffres de ces modifications budgétaires avec Madame Katia Messina, Receveuse du C.P.A.S.

A l'issue de cette présentation, la parole est donnée aux Conseillers :

Madame la Conseillère Roobaert : pourquoi avoir augmenté le crédit pour les intérêts débiteurs alors que, si mes souvenirs sont bons, la Ville s'était engagée à accorder des avances plus importantes au C.P.A.S. ?

Madame la Receveuse du C.P.A.S. : début janvier, notre trésorerie était au plus mal (les subsides ne rentraient pas). J'ai donc demandé une ouverture de crédit pour assurer les paiements.

Début février, Valérie (la receveuse communale) a pu nous faire des avances et depuis 2 ou 3 mois cela va beaucoup mieux.

Monsieur le Président : c'est vrai qu'après coup, nous nous sommes rendus compte qu'il n'était pas absolument nécessaire de demander cette avance de trésorerie mais je ne peux pas reprocher à notre receveuse du C.P.A.S. d'avoir été prudente. Il y a des dépenses (notamment en matière de personnel) qui ne peuvent attendre.

Madame la Conseillère David : connaît-on déjà l'impact financier exact du retard dans la phase II de la Maison de Repos ?

Madame la Receveuse du C.P.A.S. : ce sera important puisque les travaux ont déjà plus de 6 mois de retard.

Madame la Conseillère David : il faut faire remarquer le non-respect des clauses du cahier spécial des charges et mettre cette question dans les mains de la justice.

Monsieur le Président : je vous assure que nous y pensons.

On passe alors au vote et les modifications budgétaires précitées sont adoptées par 19 oui et 4 abstentions des Conseillers De Smet, Jeanmart, Roobaert et Sauvage-Bogemans, tant pour le service ordinaire que pour le service extraordinaire.

4 INVESTISSEMENTS

- A Plan Triennal 2010 - 2011 - 2012
Travaux d'égouttage prioritaire à l'Avenue du Bois et à l'Avenue St Hubert
Approbation des dossiers et choix du mode de passation du marché
Décision
- B Création d'une parcelle des étoiles dans le cimetière de Braine-le-Comte
Désaffectation de concessions et de caveaux
Décision

L'urgence est alors déclarée à l'unanimité des Membres présents pour délibérer sur l'objet suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la réunion :

- C Travaux de remise en état de la venelle de la Bibliothèque, Grand-Place, 4
Année 2011 - Avenant n° 1 - Ratification d'un crédit d'urgence.
L'Assemblée ratifie la décision du Collège de ce 3 mai 2012.
- D Dossier « Aires de jeux » 2012
Décision de principe - Approbation des conditions et choix de mode de passation du marché.
- E Travaux d'aménagement et d'égouttage de voiries à Hennuyères - Exercice 2012
Chemin Malpaix, Chemin du Ri à la Croix, rue de la Chapelle au Foya et Chemin de la Sablière (en partie)
Désignation de l'I.D.E.A pour les prestations d'auteur de projet.

Messieurs les Conseillers Manzini et Jeanmart s'inquiètent de la probabilité d'une longueur excessive pour ces travaux eu égard aux problèmes rencontrés rue du Planois et rue du Ronchy

Monsieur le Président : si nous réalisons des travaux complémentaires c'est à la demande des habitants des rues qui jouxtent la rue du Planois et la rue du Ronchy car ils ont constaté que dans ces rues « c'était beaucoup mieux ».

Vous savez par ailleurs que les retards sont, comme souvent, liés à la mauvaise coordination des impétrants.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : comme, pendant ces travaux, le trafic a été dévié dans la rue des Aulnois, il serait judicieux - en attendant une réflexion complète - de programmer un enduisage.

Monsieur le Président : nous allons y réfléchir.

5 ACQUISITIONS

- A Acquisition de mobilier pour les services administratifs de la ville
Décision de principe et choix du mode de passation du marché.
- B Acquisition de mobilier et de matériel divers pour les écoles fondamentales communales.
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

6 URBANISME - LOGEMENT

- A Construction de 24 appartements à la rue Hector Denis 25
Partenariat Haute Senne Logement et Ville de Braine le Comte
Avis suite à l'enquête publique qui sera clôturée le 24 avril 2012
Aménagement des abords de la voirie - Approbation

Monsieur le Président : le Conseil Communal ne statue ici que sur l'aspect aménagement de voirie.

Je tiens cependant à vous donner une information en matière urbanistique : l'architecte n'est manifestement pas au point. IL manque cruellement de précisions.

Plusieurs éléments d'erreurs et d'approximation ont été mis en évidence lors de la réunion de concertation avec les riverains.

Malheureusement, le marché doit être attribué avant le 31 décembre de cette année, il n'est donc pas possible de tout recommencer à zéro.

Ce 9 mai, nous allons recevoir l'auteur de projet avec les représentants de Haute Senne et il nous présentera une esquisse qui devrait tenir compte d'une partie des récriminations du voisinage.

Monsieur le Conseiller De Smet : merci d'avoir organisé la concertation avec les riverains alors qu'elle n'était pas obligatoire.

J'espère que la version corrigée sera plus acceptable.

A propos de l'ancienne piscine, il serait souhaitable de placer à la sortie du parking un panneau de signalisation « interdit de tourner à gauche » sinon quelques utilisateurs s'engagent dans le sens interdit.

Monsieur le Conseiller Brancart : en tant que président de la Commission Logement, je souhaite être associé à l'examen de ce projet.

Monsieur le Président : tu es le bienvenu ce 9 mai à 11 H 00.

- B Ancrage communal - Aménagement de parkings en sous-sol d'emplacements de parking en sous - sol Achat de 6 logements rue Hector Denis, 25
Convention de cession de maîtrise d'ouvrage et passation d'un bail emphytéotique
Décision

C Rénovation urbaine
Etude d'aménagement de la Grand-Place
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

Monsieur le Président présente les grandes lignes de ce projet qui sera « l'ossature » de la prochaine législature communal : l'amélioration de notre centre-ville.

Ainsi, la Grand-Place mais aussi tout l'espace compris entre la rue des Dominicains, la rue de Mons, la rue Adolphe Gillis et l'arrière des maisons de la rue de la Station devraient être réaménagés.

Un parking souterrain de + de 200 places devra être créé sous le parc de la crèche pour compenser les 100 places de parking qui seront perdues dans le cadre de l'aménagement de la Grand-Place.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : félicitations pour ce dossier, je pense que ce sera effectivement un des très grands moments pour notre Ville.

Si je peux me permettre deux suggestions : la première c'est de ne pas oublier de travailler en concertation avec les monuments sites et fouilles de la Région Wallonne.

Nous risquons en effet de découvrir des choses intéressantes.

Deuxième suggestion : n'ayons pas peur de nous élargir l'esprit, il faudrait que nous nous adressions aussi aux entreprises étrangères et pas uniquement aux belges.

Il y a tant d'exemples à l'étranger de rénovations de centre-ville réussies.

Je propose de retenir donc l'appel d'offres avec publicité européenne.

Monsieur le Président : excellente idée.

D Rénovation urbaine -
Schéma directeur pour le Centre- Ville de Braine-le-Comte
Cahier spécial des charges relatif à l'étude d'aménagements urbains et d'architecture paysagères portant sur l'aménagement complet de l'espace des Dominicains, sur la réhabilitation de l'ancien couvent et de l'ancienne poste (en ce compris l'espace de l'ancienne propriété Mauroy et le parc de la crèche).
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

E Mise en œuvre de la zone d'aménagement communale concertée (ZACC)
dite Catala
Décision de principe de la mise en œuvre de la ZACC et approbation de la convention d'auteur de projet.

Monsieur le Conseiller Manzini : pourquoi est-ce Catala qui va piloter le R.U.E. ?

Monsieur le Président : nous préférons que ce soit les personnes qui tireront les bénéfices du projet qui paient les dossiers plutôt que la Ville !.

Monsieur le Conseiller Manzini : d'accord mais dans quelle proportion maintiendriez -vous des espaces verts à l'endroit ?
Il n'y a en centre-ville, presque plus d'endroits possibles pour la création ou le maintien d'un grand parc public.
Nous ne vous suivrons donc pas sur ce projet.

Monsieur le Président : dès le départ, nous avons demandé à l'auteur de projet de prévoir des espaces verts.
Aujourd'hui, nous ne savons pas encore ni où ni comment ils tiendront compte de notre demande.
Cela fera partie de la discussion après l'élaboration du R.U.E.
Il faudra aussi avoir réglé les problèmes de mobilité que connaissent par exemple les habitants de la rue du Moulin.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : tout le monde veut rénover cet endroit qui est réellement un « coup de poing dans l'œil » pour notre Ville.
J'attends les propositions concrètes avant de me prononcer mais je trouve qu'il faut faire quelque chose pour ce chancre.

Monsieur l'Echevin Fievez : manifestement, le Conseil Communal souhaite maintenir un certain pourcentage d'espaces verts en Centre-Ville.
C'est normal.
On procède alors au vote et ce dossier est approuvé par 21 voix pour et 2 abstentions des Conseillers Ecolo : Manzini et Simon.

7 MOBILITE

Déplacement partiel de l'assiette du sentier n° 143 au lieu-dit « cité Rey ».
Avis à émettre

8 ENERGIE

Mise en place d'une politique locale énergie climat (Pollec)
Demande de subside

9 INFORMATIONS

Le Conseil Communal prend note de l'approbation par la Tutelle des délibérations suivantes :

Du 30 janvier 2012 du Conseil Communal qui a voté les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2012

Du 30 janvier 2012 du Conseil Communal qui a décidé d'octroyer diverses subventions en 2012 (ADL - Braine Sport - 6 Beaufort - Office du Tourisme - la Tôle Errante - Les Amis du Bonhomme de Fer - L'Autumn Rock Festival).

Du 27 février 2012 du Conseil Communal qui a approuvé avec 2 remarques mineures le nouveau règlement organique applicable au personnel du service local d'incendie.

10 SEANCE DU 26 MARS 2012

Procès-verbal - Approbation.

Après avoir tenu compte des remarques des Conseillers, le procès-verbal précité est adopté.

11 INTERPELLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Collège répond alors aux interpellations du 5 mai des Conseillers Manzini et Simon sur les objets suivants :

- Refus des langes lavables à la crèche
- Construction d'une habitation dans le virage dangereux du Griffon à Hennuyères
- S.A.R. Senne Autobus, une opportunité à saisir
Après avoir entendu Monsieur le Bourgmestre préciser les termes de l'entretien qu'il a eu cette après-midi même avec la Région Wallonne au sujet de l'opportunité pour la Ville d'obtenir un subside de 1.140.000 € pour l'acquisition, la dépollution et l'aménagement du site précité, le Conseil unanime décide d'approuver l'objet suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de cette réunion : 1

11 Bis SITE A REAMENAGER (S.A.R. SENNE AUTOBUS) -
Ratification de la fiche projet

Le huis clos est ensuite prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

HUIS CLOS

12 PERSONNEL COMMUNAL NON ENSEIGNANT

- A Réserve de recrutements - Prolongation
Décision
- B Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle à une employée d'administration
Décision
- C Désignation d'un agent constatateur pour les infractions administratives prévues au règlement général de police
- D Octroi d'une allocation pour exercice de fonctions supérieures d'agent technique en chef D9
Décision

13 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

Ecole d'Hennuyères

Notification d'un congé de maternité d'une institutrice primaire.

Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante.

Décision

14 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL

A Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un professeur de formation musicale

Décision

B Détachement de fonctions - Requête d'un professeur de violoncelle

Décision

15 SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

Démission d'un sapeur-pompier volontaire

Acceptation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 25.